

La Compagnie des Architectes de Copropriété organise des formations sur la réhabilitation des copropriétés



**RETENEZ
LA DATE**

Chantier éthique

Vendredi 18 février 2019

Accueil 13h30

ESPE de l'académie de Paris - Université Paris Sorbonne
10, rue Molitor – 75016

PROGRAMME

Julien Baumgartner, avocat
La responsabilité de l'architecte

Association Recherche Qualité Environnementale, Stéphane Carmine (président)
Présentation du chantier éthique et responsable

Jean HIRTZ, entreprise VAC
Prévention des risques, accueil et hygiène

Jenna TADJER, entreprise RECYDIS
Réduire, gérer et valoriser les déchets de chantier

À l'issue de la formation, venez échanger autour d'un pot convivial

POINT DE VUE

Niveler par le haut

Parmi les maîtres d'ouvrage en copropriété – copropriétaires, conseils syndicaux et syndicats de copropriété – nous rencontrons quotidiennement deux profils : ceux ayant une propension à entretenir leurs immeubles et à faire les travaux pour les maintenir en bon état et les valoriser, et ceux dont l'optique est de ne pas dépenser d'argent en entretenant le mythe « zéro travaux ». En d'autres termes, il y a les bons et les mauvais élèves.

Notre responsabilité d'architecte est de faire faire des économies en anticipant et de relever le défi énergétique, de limiter les risques de sinistres et d'éviter tous les accidents, d'améliorer la qualité d'usage des logements et de maintenir celle du cadre bâti. C'est notre engagement et notre éthique.

Dans le cadre de la massification de la rénovation énergétique, de la mise en sécurité des bâtiments en péril et du respect de la réglementation, l'enjeu est donc de convaincre cette seconde catégorie de maîtres d'ouvrage et de la mettre à niveau.

Arnaud Vincent, architecte



@ Arnaud Vincent

Culture

Intervention sur l'immeuble existant : qu'elle attitude adopter ?

Tout architecte est un jour confronté à intervenir sur un édifice existant, que ce soit par goût ou pour répondre à une demande. Avant de se lancer dans le projet, il va établir un diagnostic. Cet examen, qui est long et demande une certaine culture architecturale, permet ainsi d'appréhender l'état du bâti et de se demander : que faire, à quel coût et à quelle échéance ? Mais aussi que pourrait-on envisager d'autre : peut-on le transformer ? Ne pas entretenir les immeubles entraîne inéluctablement leur dégradation ; mais cet entretien indispensable, à quels fondements théoriques obéit-il ? Précisons qu'il a rarement le loisir d'être pensé, il est le plus souvent conçu dans l'urgence d'une situation préoccupante ou dans l'exaltation d'une prise de conscience.

En simplifiant, on peut dire que l'intervention ponctuelle sur un immeuble existant peut répondre à trois types de logique :

- la modification, lorsque l'ouvrage ne correspond plus aux critères du moment ou qu'il présente des défauts matériels nécessitant sa réfection. Une telle intervention est aussi due à l'adaptation des immeubles aux conditions de vie actuelles.
- la restauration qui remonte à Viollet-le-Duc.

Il arrive effectivement que les copropriétaires cherchent à reconstituer un état antérieur de l'immeuble, réel ou fantasmé, dans le but de redonner sens à leur bâtiment.

- la conservation de l'état actuel : William Morris lui préconisait l'entretien modeste, régulier, et stigmatisait la restauration comme perte d'authenticité. La Charte de Venise, de 1964, se rapproche de cette position.

Ne tranchons pas trop vite. Chaque projet est un cas particulier : heureusement !

Olivier Barancy, architecte



@ Olivier Barancy



AGENDA

8 février
3è rencontres techniques de la copropriété

22 mars
Prochaine formation : les réseaux

CONTACT

08 20 30 01 90 - contact@archicopro.com - <http://www.archicopro.com>
Compagnie des Architectes de Copropriété
148, rue du Faubourg-Saint-Martin 75010 Paris